

SECTEUR 2. CHEMIN DE KERAVELLOU



Superficie :		0,42 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		10 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	

L'accès aux nouvelles constructions peut être individuel ou faire l'objet d'un accès mutualisé pour s'adapter au découpage foncier permettant la réalisation du projet. En cas de création d'une nouvelle voie, dans le prolongement de l'aménagement existant, une aire de retournement calibrée aux besoins du lotissement (usagers et services) est nouvellement créée pour garantir la bonne circulation au sein de l'opération.

Sur le point bas du projet, un bassin de rétention des eaux pluviales répondant aux besoins de la première tranche de l'opération et son extension est à programmer.

L'aménagement du site doit permettre de maintenir les haies identifiées aux abords du projet. Les limites séparatives de chacun des lots sont traitées de manière végétalisée.

Un accès piéton permettant d'accéder aux ouvrages publics de rétention d'eau est à préserver.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.